



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
départementale  
des territoires

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne  
Service Environnement et Prévention des Risques  
Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels

Vaux-le-Pénil, le 16 novembre 2022

## Compte-rendu

<b>Objet</b>	<b>Comité de pilotage du site Natura 2000 « Sites à chiroptères de Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas »</b>	
<b>Date</b>	15 novembre 2022	
<b><u>Participants :</u></b>	<p>Sous-Préfecture de Fontainebleau</p> <p>Communauté de communes du Pays de Montereau</p> <p>Commune de Château-Landon</p> <p>Commune de Montereau-Fault-Yonne</p> <p>Conseil Départemental de Seine-et-Marne</p> <p>Conseil Départemental de Seine-et-Marne</p> <p>Conseil Départemental de Seine-et-Marne</p> <p>Conseil Départemental de Seine-et-Marne</p> <p>Conseil Départemental de Seine-et-Marne</p> <p>Conservatoire des Espaces Naturels d'Île-de-France</p> <p>Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France</p> <p>Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France</p> <p>Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne</p> <p>Direction Départementale des territoires de Seine-et-Marne</p>	<p>Véronique CASAGRANDE</p> <p>Pascal DALICIEUX</p> <p>Marie-Christine MASSON</p> <p>Marine MENAGE</p> <p>Béatrice RUCHETON</p> <p>Jacques PLACE</p> <p>Emmanuel BERROD</p> <p>Sylvain FROC</p> <p>Yvan GIRARD</p> <p>Marion PARISOT</p> <p>Cyril EPICOCO</p> <p>Lauriane QUIBLIER</p> <p>Stéphanie DEWITTE</p> <p>Jessica STONINA</p>
<b><u>Rédacteur :</u></b>	Direction Départementale des territoires de Seine-et-Marne	

Madame Casagrande ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Elle précise qu'il s'agit du premier comité de pilotage depuis la fusion des trois sites à chiroptères en un site unique, et que cette fusion devrait permettre une nouvelle dynamique pour l'animation de ces trois carrières à chiroptères.

Madame STONINA annonce l'ordre du jour, et présente rapidement les trois entités regroupées au sein de ce site unique. Elle précise également le contexte de l'animation du site ces dernières années. En effet, depuis 2017, les trois sites à chiroptères ne bénéficiaient plus d'une animation de leur document d'objectifs, faute de structure porteuse. Le suivi administratif des trois sites était assuré par les services de l'État.

Les trois sites ont été fusionnés en un seul site en 2020, et un arrêté de composition d'un comité de pilotage unique pour le nouveau site « Sites à Chiroptères de Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas » a été pris en 2021 et diffusé à l'ensemble de ses membres en même temps que deux appels à candidature, l'un pour la présidence du site et l'autre pour le choix de la structure porteuse.

Madame Rucheton a présenté sa candidature en tant que présidente du comité de pilotage, et le conseil départemental de Seine-et-Marne a présenté sa candidature en tant que structure porteuse.

Il est donc procédé au vote, étant entendu que la commune de Montereau-Fault-Yonne, dont les élus sont excusés, a transmis son pouvoir à Monsieur DALICIEUX.

Madame Rucheton est élue présidente du comité de pilotage à compter du 15 novembre 2022 à l'unanimité.

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne est élu structure porteuse à compter du 15 novembre 2022 à l'unanimité.

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne et le Conservatoire des espaces naturels d'Île-de-France présentent ensuite les résultats des suivis scientifiques effectués chaque année sur les carrières de Mocpoix et Saint-Nicolas. Les présentations sont jointes en annexe de ce compte rendu.

Globalement, les tendances des populations sur les deux carrières sont à la hausse, même si des variations interannuelles ont pu être observées, sans qu'une explication n'ait pu être avancée.

Des travaux de fermeture et sécurisation des accès ont été effectués sur la carrière de Saint-Nicolas en 2018 via un contrat Natura 2000 porté par le CEN Île-de-France. Les relevés ont permis de conclure que ces travaux n'ont pas affecté les populations de chauve-souris présentes chaque année. En revanche, les variations de températures sont moins importantes, et les travaux ont également permis de réduire les courants d'air.

Monsieur DALICIEUX demande comment les comptages sont réalisés, et comment les observateurs peuvent s'assurer de l'exhaustivité des résultats obtenus.

Monsieur FROC répond que les comptages sont réalisés à vue, par des observateurs formés à la reconnaissance des différents spécimens. Des caractéristiques physiques permettent dans la plupart des cas de différencier les différentes espèces. Lorsque l'identification n'est pas possible, seul le groupe auquel appartient l'individu est renseigné.

Madame PARISOT précise que les suivis sont effectués par les mêmes personnes depuis leur mise en place ce qui permet une connaissance fine des cavités et des lieux de refuge possibles pour les animaux, et que les carrières prospectées contiennent peu d'anfractuosités, ce qui permet que les animaux soient facilement visibles. De plus, en Seine-et-Marne, les individus se regroupent peu sur les parois, et sont ainsi facilement identifiables. Les plus grandes grappes observées contiennent rarement plus de dix individus.

Madame PARISOT ajoute que sur le site de Saint-Nicolas, des enregistrements acoustiques avaient également été réalisés lors de la rédaction du document d'objectifs (DOCOB) sur site, permettant de dénombrer plus d'espèces différentes que lors des seuls comptages hivernaux. Elle indique que les colonies de reproduction ne sont à l'heure actuelle pas connues, à l'exception d'une colonie de Grand Murin qui a été repérée.

Monsieur DALICIEUX demande quelle est l'espérance de vie des différentes espèces de chauve-souris.

Madame PARISOT répond qu'elle est connue pour les espèces en captivité, mais inconnue pour les espèces dans leur milieu naturel. En effet, dans leur milieu naturel les chiroptères sont soumis à des pressions environnementales très importantes. A titre d'exemple, la carrière de Saint-Nicolas se trouve à proximité d'une voie ferrée et de plusieurs routes à grande circulation. Il existe peu de connectivités permettant aux animaux de se déplacer facilement et en toute sécurité.

Monsieur PLACE demande quel était le financement pour les travaux de fermeture de la carrière Saint-Nicolas. En effet, la carrière de Darvault est régulièrement visitée par des individus, causant de nombreux dérangements des animaux présents dans les cavités, et une fermeture des galeries pourrait par conséquent être l'une des premières actions à envisager sur ce site.

Madame PARISOT répond que pour ces travaux de fermeture le CEN Île-de-France a été financé à 100 % (50 % Etat et 50 % FEADER), à hauteur de 5878 euros.

Madame STONINA précise que si les particuliers et associations sont financés à 100 %, à l'heure actuelle les financements sont de seulement 80 % pour les collectivités, avec 20 % d'autofinancement.

Madame STONINA présente ensuite les dispositifs de chartes et de contrats Natura 2000 disponibles. Elle précise qu'aucun nouveau contrat ne peut être déposé à l'heure actuelle, mais qu'un nouveau programme d'aides devrait être lancé au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'instruction des chartes et des contrats sera transférée à la région Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Madame STONINA présente ensuite rapidement le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000, puis les perspectives envisagées sur le site Natura 2000.

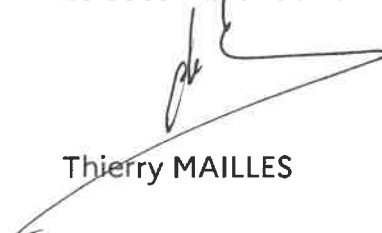
Monsieur DALICIEUX demande où les documents d'objectifs sont disponibles ?

Madame STONINA répond qu'à l'heure actuelle il n'existe pas un mais trois DOCOB pour les trois entités distinctes. Les trois DOCOB sont disponibles sur le site internet de Natura 2000 en Seine-et-Marne : <http://seine-et-marne.n2000.fr/>

Madame MENAGE informe les membres du comité que la colline Saint-Martin à Montereau, dont une partie intersecte le périmètre du site Natura 2000, est en cours de classement en tant que réserve naturelle régionale. Le classement devrait être effectif au premier semestre 2023. Des synergies pourraient donc être trouvées entre la gestion de la RNR et la gestion du site Natura 2000.

En l'absence de questions complémentaires, Madame CASAGRANDE clôture la séance en remerciant une nouvelle fois l'ensemble des participants de leur présence.

Le Sous-Préfet de Fontainebleau,



Thierry MAILLES

